

Référentiel de l'accompagnement éducatif

d'un enfant et de sa famille dans le cadre d'un placement
en établissement et en placement familial

Vers la nécessaire évolution de nos pratiques



INTRODUCTION

- **JOSETTE SAGNARD**, **ADJOINTE AU DGA DU PÔLE VIE SOCIALE**
- **CATHERINE BOIRON**, **DIRECTRICE ENFANCE**

MÉTHODOLOGIE DE LA DÉMARCHE

Une formation action animée par **Laurent SOCHARD**, Psychosociologue, praticien-chercheur, accompagnateur de démarches participatives plusieurs fois repoussée à cause de l'épidémie de la COVID mais qui a pu avoir lieu entre septembre 2021 et juin 2022 avec :

FAURE Emmanuelle TS Forez, **BRIVET Marlène** TS Roanne,

GUILLOT Flavie TS Roanne, **GUILLOT Nathalie** TS GOP, **CHAUVEL Guillaume** TS GOP, **MORALES Laetitia** TS GOP

BEAU Catherine TS St Etienne SUD, **BRUNET Catherine** TS St Etienne SUD,

MOSNIER Catherine TS St Etienne, **OLIVIER Catherine** RAF SAFA,

GRATEAU Isabelle Psychologue Roanne, **BESSON Claire** Responsable éducatif Forez,

BILLARD Sophie Responsable éducatif GOP, **TISSOT Dominique** Chef de service SAFA,

SILBERMANN Pascale Chef de service GOP, **RIOUX Estelle** TS Forez,

JOANIN Delphine TS Forez, **DUMAS Laurie** TS Roanne, **BOLDRINI Tiphonie** TS Roanne,

CABALLERO Severine TS Roanne, **BUFFERNE Carole** TS GOP,

GUENNI Nadia TS GOP, **CERIANI Elodie** TS St Etienne SUD,

DE MATOS Vanessa TS St Etienne NORD, **HOGREL Stéphanie** Psychologue GOP,

SEROUX Leslie Responsable éducatif GOP, **NOVIS Isabelle** Responsable éducatif St Etienne SUD,

MAHE Laurence chef de service Roanne, **CHARLEMOINE Annie** chef de service St Etienne SUD

Et l'accompagnement de **Dany DIPOKO** Conseillère technique

MÉTHODOLOGIE DE LA DÉMARCHE

La formation action a été alternée par :

➤ des séminaires en commun avec:

- des apports théoriques concernant le cadre juridique, les enjeux cliniques et sociologiques , les enjeux managériaux et organisationnels et les enjeux démocratiques et éthiques
- des travaux sur la parole des enfants et des parents, la rencontre avec des assistants familiaux, des responsables de MECS et lieu de vie, un croisement des représentations avec des mamans d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'enfance

➤ Des temps en sous groupes pour

- s'approprier les contenus à l'aune des pratiques départementales (prise en compte de l'existant, analyse de la réalité des pratiques, identification des écarts) ,
- mettre en mouvement ,
- penser de nouveaux repères, des nouvelles pratiques, des pistes de travail à expérimenter, des référentiels à modifier...
- et des temps d'écriture qui ont constitué progressivement la trame des référentiels

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les points d'appui fournis par la loi du 14 mars 2016 et du 7 février 2022 en faveur d'une évolution des pratiques. Mettre en lien ces textes législatifs avec des analyses et des critiques faites au système français de protection de l'enfance. Relier ces lois récentes avec celle du 5 mars 2007, pour en montrer les convergences.
- Faire le point sur la question essentielle de la place des parents et des ressources de l'environnement familial.
- Connaitre des pratiques alternatives, notamment collectives, permettant un pouvoir d'agir pour les familles (croisement des savoirs et des pratiques , les conférences familiales entre autres).
- Envisager le Projet pour l'Enfant comme un élément fédérateur des changements à conduire.
- Ecrire le référentiel d'intervention dans le cadre du placement, pour définir le rôle de coordination de l'équipe enfance

STRUCTURATION DU RÉFÉRENTIEL

1 - INTRODUCTION 3

2 - LE CADRE JURIDIQUE 6

2.1 - Principaux textes de loi actuels 6

2.1.1 - Loi du 5 mars 2007 6

2.1.2 - Loi du 14 mars 2016 7

2.1.3 - La loi du 7 février 2022 dite "loi Taquet" 8

2.2 - Les missions de l'ASE précisées et renouvelées depuis 2007 10

2.3 - Le dispositif de la protection de l'enfance 12

3 - LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT 13

3.1 - Les besoins fondamentaux au regard de son âge, son développement et sa singularité 13

3.2 - L'enfant avec ses besoins fondamentaux au quotidien 15

3.2.1 - Établir un PPE et évaluer la situation de l'enfant 16

3.2.2 - Établir un PPE : occasion d'un partage avec les parents à partir d'une représentation de ce dont un enfant a besoin pour bien grandir 17

4 - MÉTIERS ET FONCTIONS AU SEIN DU SERVICE DE L'ASE 18

4.1 - Un accompagnement fil rouge : une référence ASE orientée vers la coordination 18

4.2 - Un accompagnement pour construire le sens du placement 19

4.3 - Les acteurs dans le cadre de l'accueil familial 21

4.4 - L'assistant familial : membre à part entière de l'équipe socio-éducative 22

5 - LE DÉROULEMENT DE LA MESURE 23

5.1 - Dans le cadre d'un accueil familial 23

5.2 - Dans le cadre d'un accueil en institution 23

6 - ACCOMPAGNEMENT À LA FONCTION PARENTALE PAR LE SERVICE ASE 33

6.1 - Définition du soutien à la parentalité 33

6.2 - La démarche de co-construction du Projet Pour l'Enfant 34

6.3 - Partir des besoins des parents pour définir le soutien à la parentalité 35

6.4 - Les outils proposés par les Mecs pour soutenir la fonction parentale dans le quotidien 38

6.5 - Les outils de l'accompagnement 39

7 - LA MISE EN ŒUVRE DU RÉFÉRENTIEL ET LES PERSPECTIVES 40

LE CADRE JURIDIQUE

Les Lois du 5 mars 2007, du 14 mars 2016 et du 7 février 2022 « Loi Taquet »

Les missions de l'ASE précisées et renouvelées depuis 2007

L'article L 221-1 du CASF définissant les missions du service de l'Aide Sociale à l'Enfance a été profondément remanié par les lois de 2007, 2016 et 2022.

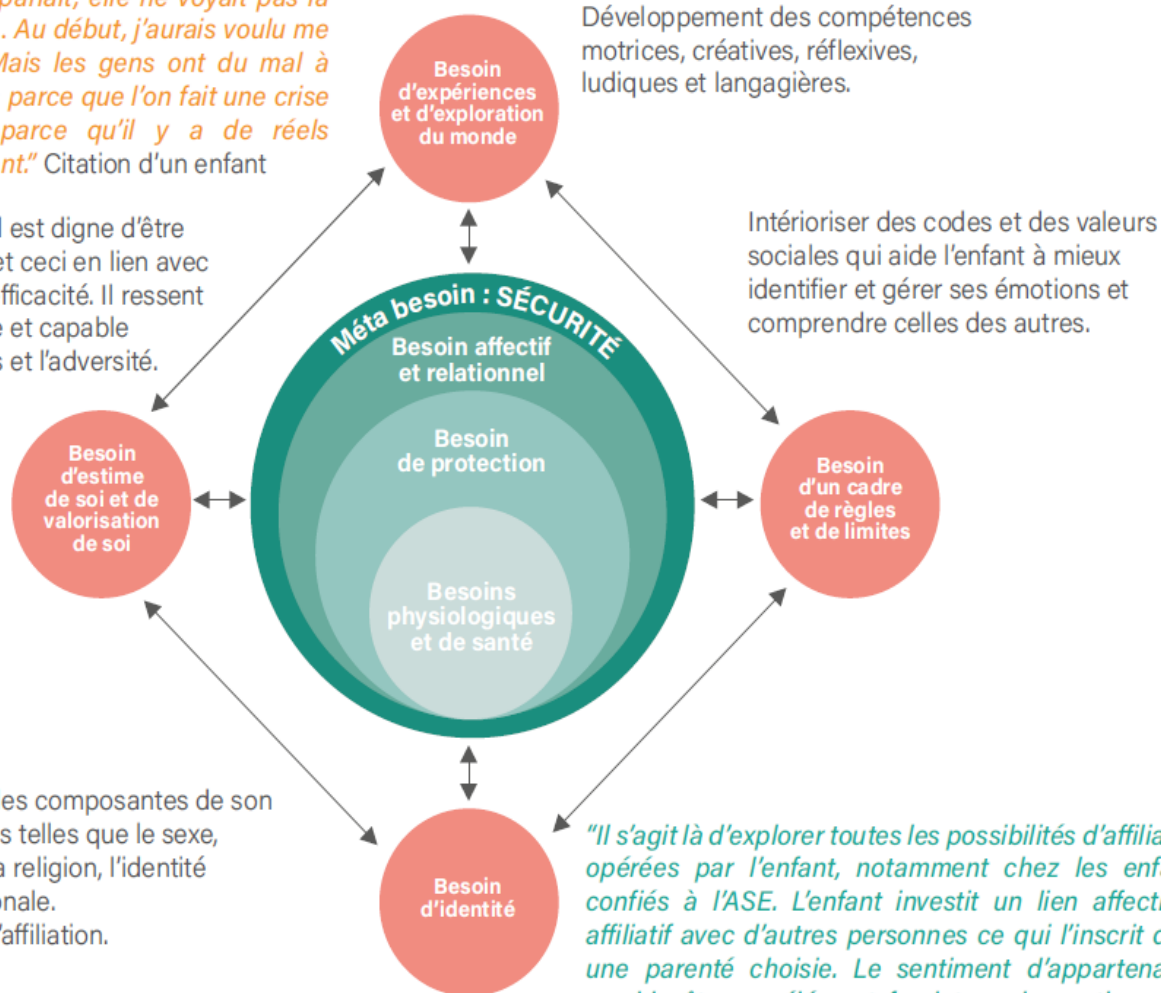
- *Mener des actions de prévention des situations de danger à l'égard des mineurs*
- *Organiser le recueil et la transmission des informations préoccupantes relatives aux mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou risquent de l'être ou dont l'éducation ou le développement sont compromis ou risquent de l'être, et participer à leur protection (...)*
- *Veiller au repérage et à l'orientation des mineurs victimes ou menacés de violences sexuelles, notamment des mineures victimes de mutilations sexuelles ;*
- *Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique au mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, réputé en danger ;*
- *Veiller à ce que **les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur ;***
- *Veiller à **la stabilité du parcours de l'enfant confié** et à **l'adaptation de son statut sur le long terme ;***
- *Veiller à ce que **les liens d'attachement noués par l'enfant avec ses frères et sœurs** soient maintenus, dans l'intérêt de l'enfant.*
- *Pour l'accomplissement de ses missions le service de l'aide sociale à l'enfance peut faire appel à des organismes publics ou privés habilités ou à des personnes physiques et en assure le contrôle en vue de s'assurer des conditions matérielles et morales de leur placement.*

LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

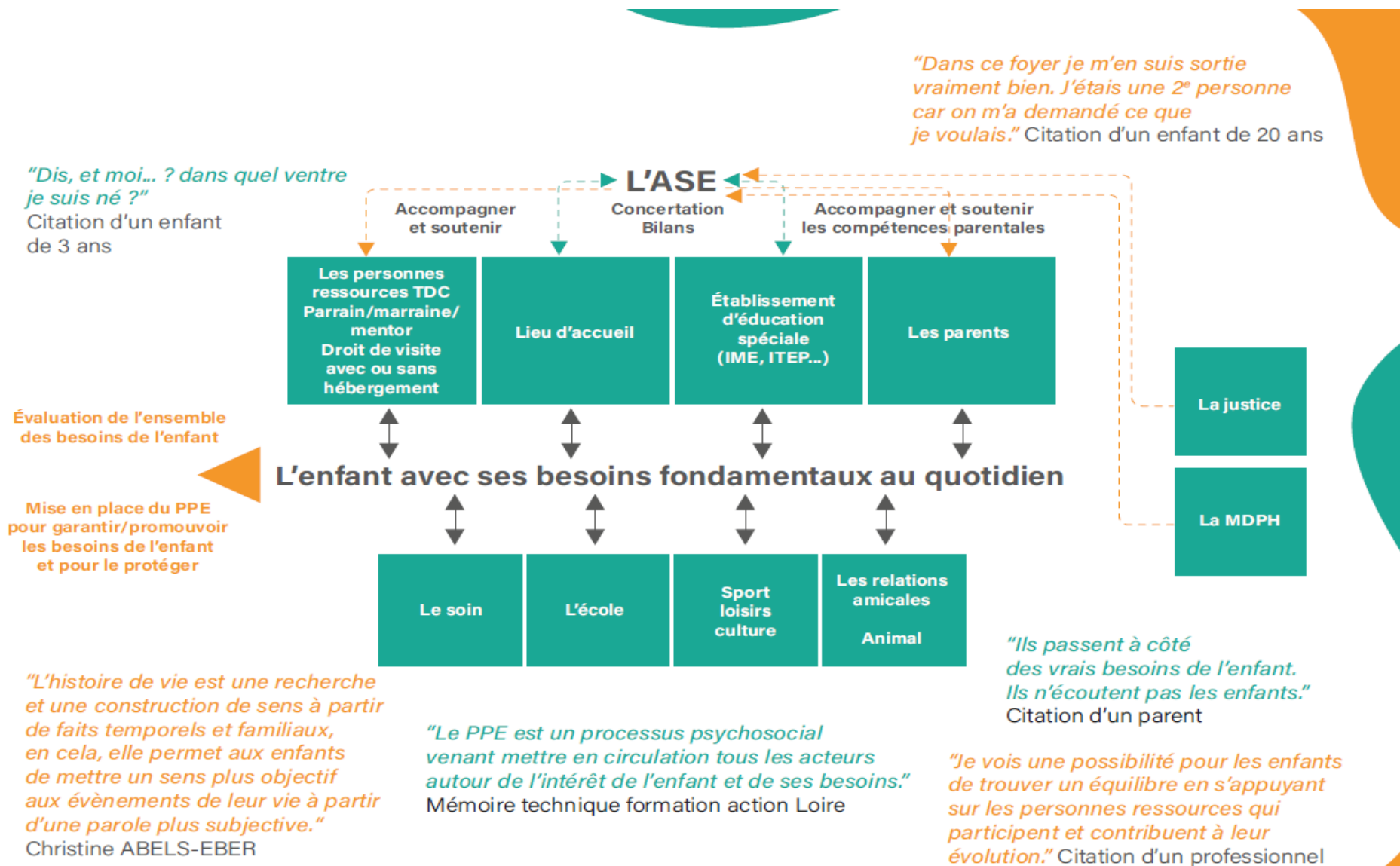
"Je n'ai pas pu exposer ma situation, c'est surtout la cheffe de service qui parlait, elle ne voyait pas la situation comme moi... Au début, j'aurais voulu me faire entendre plus. Mais les gens ont du mal à croire que ce n'est pas parce que l'on fait une crise d'adolescence mais parce qu'il y a de réels problèmes qui se posent." Citation d'un enfant

L'enfant éprouve qu'il est digne d'être aimé, aidé, soutenu et ceci en lien avec le sentiment d'auto efficacité. Il ressent ainsi qu'il est robuste et capable d'affronter des revers et l'adversité.

Conscience de soi où les composantes de son identité sont reconnues telles que le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'identité culturelle, origine nationale.
Besoin de filiation et d'affiliation.



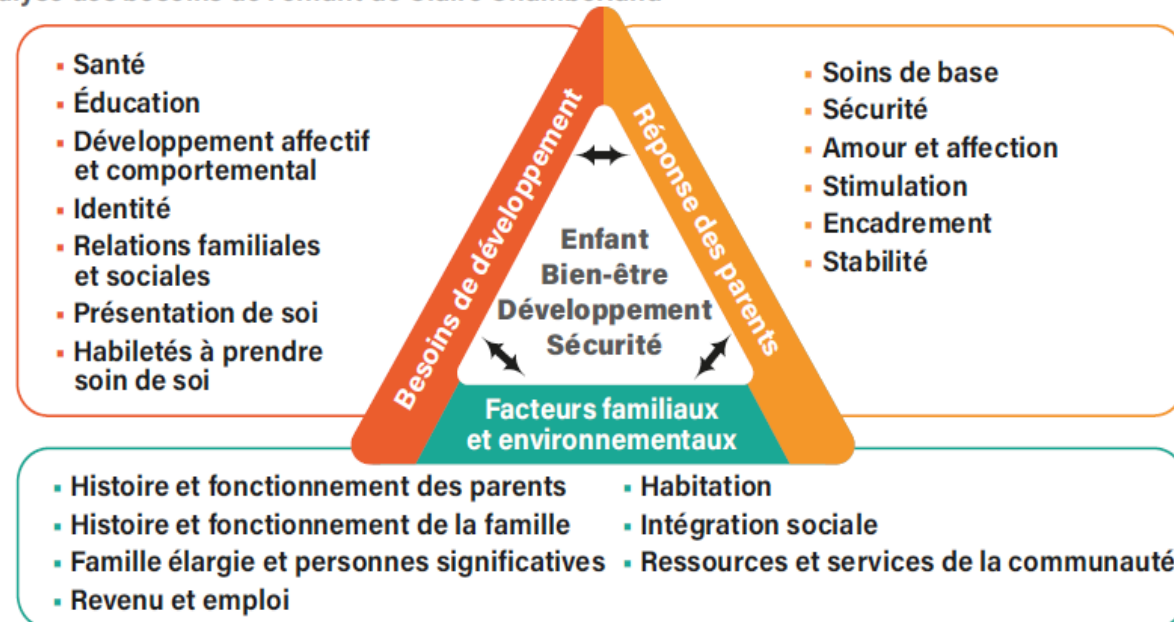
L'ENFANT AVEC SES BESOINS FONDAMENTAUX AU QUOTIDIEN



ETABLIR UN PPE : L'OCCASION D'UN PARTAGE AVEC LES PARENTS À PARTIR D'UNE REPRÉSENTATION DE CE DONT UN ENFANT A BESOIN POUR BIEN GRANDIR

Le PPE, c'est évaluer l'état de l'enfant, la situation de sa famille et de son environnement. C'est repérer les leviers possibles et présents dans l'environnement de l'enfant. C'est engager une approche participative avec l'ensemble des personnes concernées par la question des besoins de l'enfant... et de sa famille.

Modèle d'analyse des besoins de l'enfant de Claire Chamberland



"Je me suis sentie comme une valise qu'on transporte d'un endroit à l'autre. On ne m'a pas demandé mon avis. On m'a présenté ces gens. On m'a emmenée chez eux. On m'a dit tu vas y aller." Citation d'une enfant de 18 ans

"Grâce à l'engagement de certains partenaires, garantir une continuité dans son accompagnement et le replacer lui et sa famille au cœur de son projet, le rendre acteur. Il n'est pas simple de construire de la nouveauté." Citation d'un professionnel

"Il faut faire confiance aux enfants, ils savent ce qui est bon pour eux. Je savais que ça me faisait mal de voir ma mère, que ça me détruisait, ça m'empêchait d'avancer." Citation d'un enfant de 20 ans

METIERS ET FONCTIONS AU SEIN DU SERVICE DE L'ASE

Un accompagnement fil rouge : une référence ASE orientée vers la coordination

- il faut penser la coordination de l'ensemble de ceux qui interviennent dans la vie de l'enfant, ceux du milieu familial, comme les professionnels. Le PPE est l'instrument privilégié pour faire cela. Différencier accompagnement global et accompagnement quotidien, comme on distingue finalement le PPE et le Projet Personnalisé
- les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance investissent les fonctions de coordination d'une communauté adulte réunie autour de l'intérêt de l'enfant. Communauté adulte composée autant de professionnels que de membres du cercle de soutien familial et amical.
- Le travailleur social au sein de l'ASE doit être le référent de coordination du projet global : Des cadres, à la psychologue jusqu'au travailleur social qui sera le socle dans la mise en œuvre opérationnelle, tous concourent à cette mission.

Amélioration de la gouvernance, il conforte le rôle de chef de file du Département. Le Département a des compétences et missions dans l'élaboration des protocoles et l'animation des acteurs du Territoire"
Loi du 14 mars 2016

"Qu'ils nous considèrent comme des adultes, être réellement écoutés. L'ASE, il faut leur courir après."

Réaffirmation du travail d'élaboration en co-construction avec les différents partenaires, enfant, famille, entourage.
Le Département comme pilote et coordinateur. Il s'assure du partenariat pluri-institutionnel et pluri-disciplinaire. Conduit les protocoles et concertations.

CSE

La CSE est garant des droits et des devoirs. Il rappelle les missions de l'ASE, s'assure du bon respect de la place de chacun. Il pose le cadre d'intervention et s'assure du partenariat territorial. Il est garant de la directive de l'ASE comme fil rouge pour lutter contre l'éparpillement et l'oubli des données de vie de l'enfant confié.

REE

Conseil technique et de supervision. Il donne une directive de travail. Il développe des outils dans la construction du PPE, jalonne les étapes de travail et favorise une dynamique pour une désinstitutionnalisation. Il est garant du cadre de l'ordonnance, de la permanence du lien entre l'ASE, l'enfant, sa famille et l'institution ainsi que des croisements des regards

"Quand j'allais au Département on avait des réunions... euh... ils appelaient ça... projet personnel, je crois ?"
F. 22 ans

GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE

Assure, contribue à la continuité du fonctionnement administratif et financier tout au long du parcours de l'enfant

"Ne pas construire une vie sous l'égide d'une subjectivité aliénée." M. Legrand

LE PSYCHOLOGUE

Évaluation psychologique dans le cadre du suivi, expertise sur l'évaluation des besoins de l'enfant et en terme de développement de l'enfant. Plus-value dans la capacité à formuler des indications cliniques et une orientation pour l'enfant. Rôle dans la fonction ou la construction de l'outil fil rouge et du PPE. Travail autour de l'historicité. "Sécurisation"
Personne ressource mais à décider en singularité, aussi dans le lien et participation avec les partenaires.

TS

Le TS est dans la mise en œuvre, l'opérationnalité notamment de la coordination et du PPE. Il crée des espaces, des processus comme support d'expression de l'utilisateur, de son environnement qui permettront des évolutions de la situation, des mises en mouvement. Il redonne une place active avec un regard positif : "aider l'autre à s'aider lui-même". Il fédère autour du projet commun de l'intérêt de l'enfant. Il crée une trace de vie comme fil rouge. Il coordonne, évite la superposition des intervenants. Il mobilise l'entourage et garantit la coordination et le maintien des liens fraternelles.

"Il faut faire confiance aux enfants, ils savent ce qui est bon pour eux."

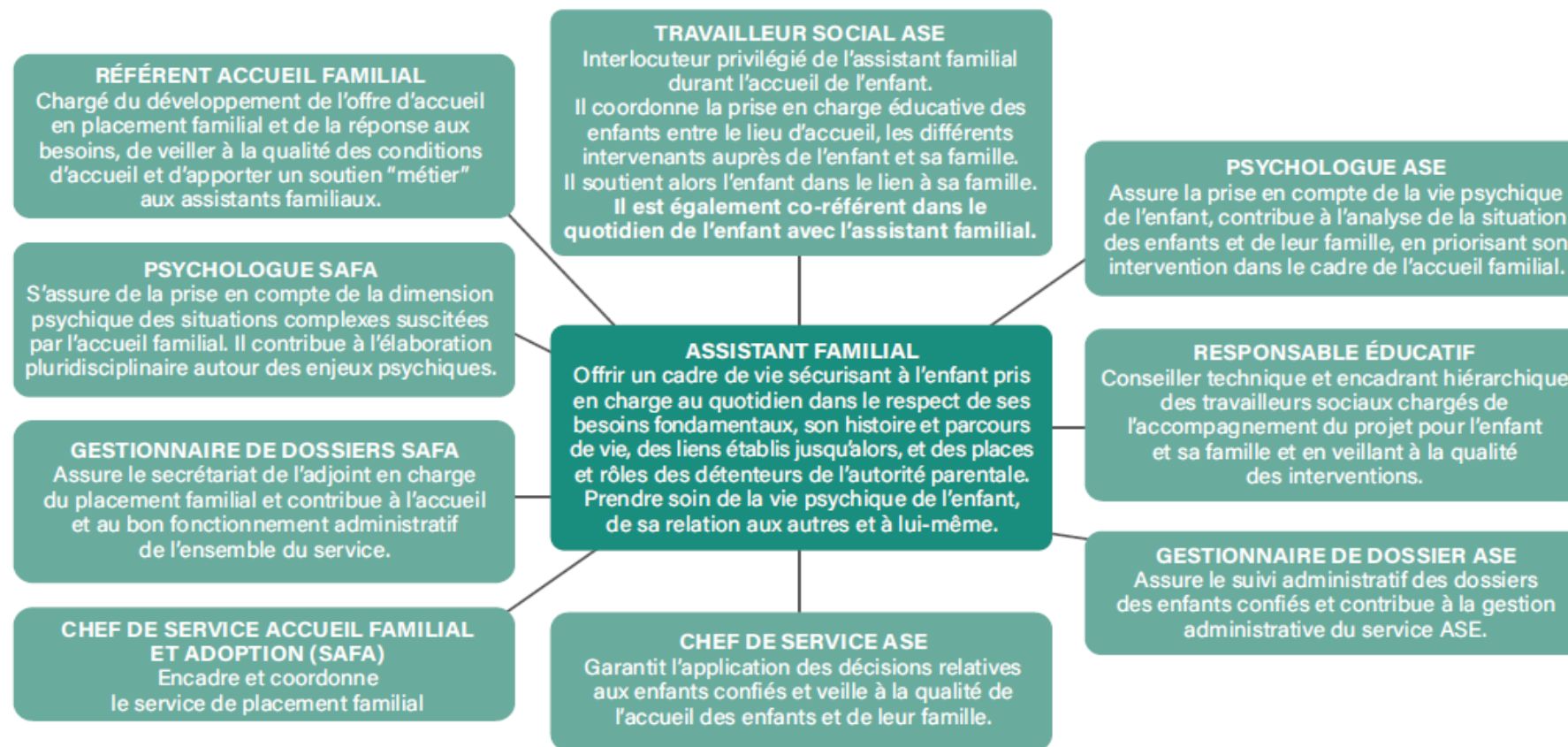
Loi du 14 mars 2016
Décret n° 2016-1557 du 17 nov. 2016
Le rapport porte sur la santé physique et psychique de l'enfant, son développement, sa scolarité, sa vie sociale et ses relations avec sa famille et les tiers intervenant dans sa vie

Loi du 14 mars 2016-titre I
Réaffirmation des questions de coordination et de partenariat

"On finit par mettre un masque, à paraître sous le jour qu'ils veulent, par peur de ne pas revoir nos enfants."
Une maman

LES ACTEURS DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL FAMILIAL: L'ASSISTANT FAMILIAL : MEMBRE À PART ENTIÈRE DE L'ÉQUIPE SOCIO-ÉDUCATIVE

Dans le cadre de l'accueil familial, l'accueil de l'enfant n'est pas délégué à un établissement extérieur mais à un service de placement familial interne à la direction enfance.



"Je pense qu'il faudrait peut-être donner une part plus importante aux familles d'accueil, parce que ce sont eux qui font une grosse partie du boulot (...) c'est vrai que leur avis est quand même à prendre, parce que eux sont plus à même de juger qu'un éducateur ou des parents." G. 19 ans

"Je me suis sentie comme une valise qu'on transporte d'un endroit à l'autre. On ne m'a pas demandé mon avis, on m'a présenté ces gens, on m'a emmené chez eux, on m'a dit : tu vas y aller." F. 18 ans

CHRONOLOGIE D'UN PLACEMENT JUDICIAIRE EN FAMILLE D'ACCUEIL

Placement en urgence

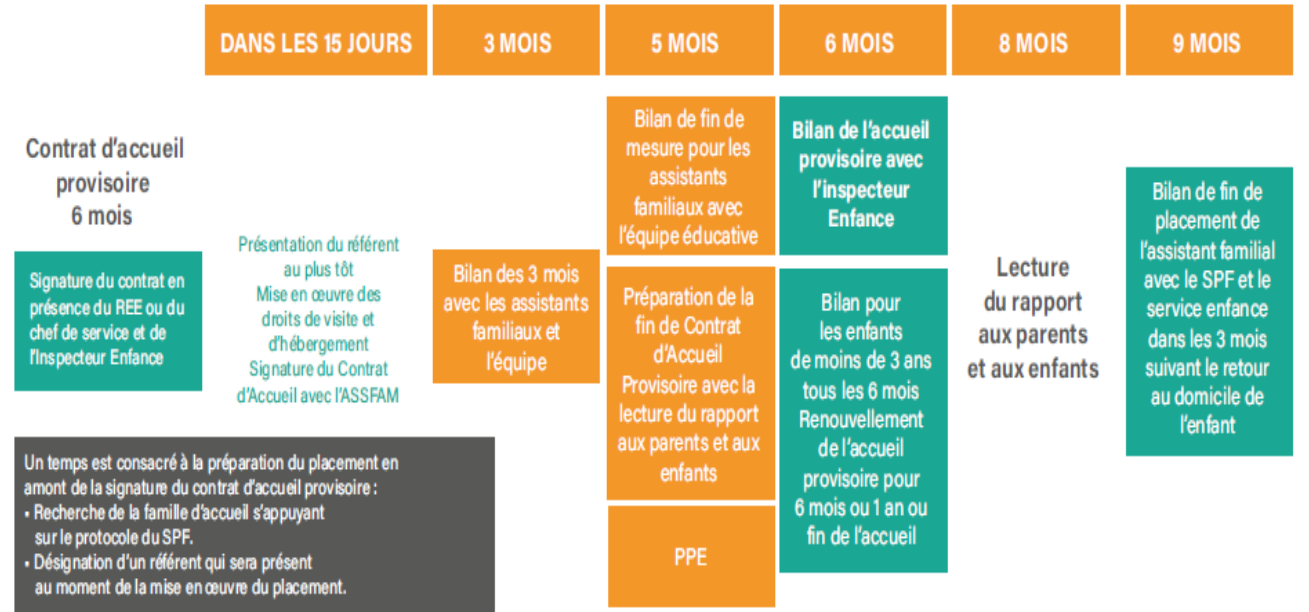


Note actualisée adressée au Juge des Enfants

Placement judiciaire

Un temps est consacré à la préparation du placement avec les équipes qui connaissent la situation en amont (SSD, PMI, AEMO...) et à la recherche de la famille d'accueil s'appuyant sur le protocole du SPF. Protocole de 2 à 3 mois avec les services d'AEMO, PEXT...

CHRONOLOGIE D'UNE MESURE ADMINISTRATIVE EN FAMILLE D'ACCUEIL



Contrat d'accueil provisoire 6 mois

Signature du contrat en présence du REE ou du chef de service et de l'inspecteur Enfance

Un temps est consacré à la préparation du placement en amont de la signature du contrat d'accueil provisoire :

- Recherche de la famille d'accueil s'appuyant sur le protocole du SPF.
- Désignation d'un référent qui sera présent au moment de la mise en œuvre du placement.

Présentation du référent au plus tôt
Mise en œuvre des droits de visite et d'hébergement
Signature du Contrat d'Accueil avec l'ASSFAM

Bilan des 3 mois avec les assistants familiaux et l'équipe

Bilan de fin de mesure pour les assistants familiaux avec l'équipe éducative

Bilan de l'accueil provisoire avec l'inspecteur Enfance

Bilan pour les enfants de moins de 3 ans tous les 6 mois
Renouvellement de l'accueil provisoire pour 6 mois ou 1 an ou fin de l'accueil

Bilan de fin de mesure pour les assistants familiaux avec l'équipe éducative

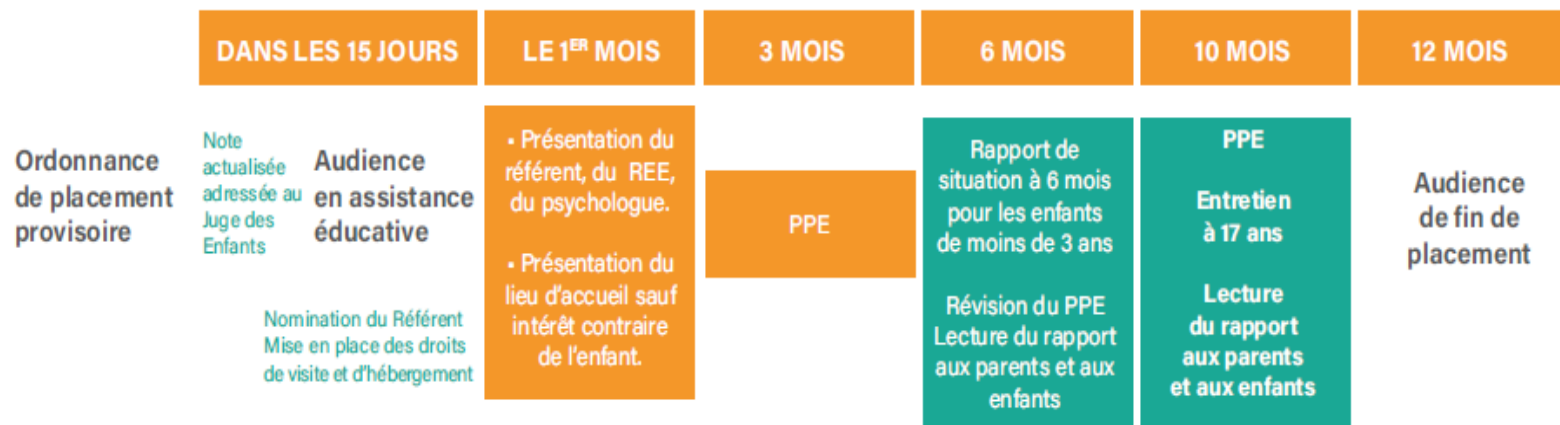
Bilan de l'accueil provisoire avec l'inspecteur Enfance

Lecture du rapport aux parents et aux enfants

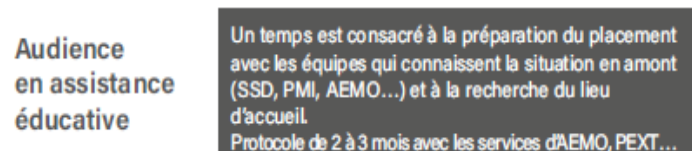
Bilan de fin de placement de l'assistant familial avec le SPF et le service enfance dans les 3 mois suivant le retour au domicile de l'enfant

CHRONOLOGIE D'UN PLACEMENT JUDICIAIRE EN ETABLISSEMENT

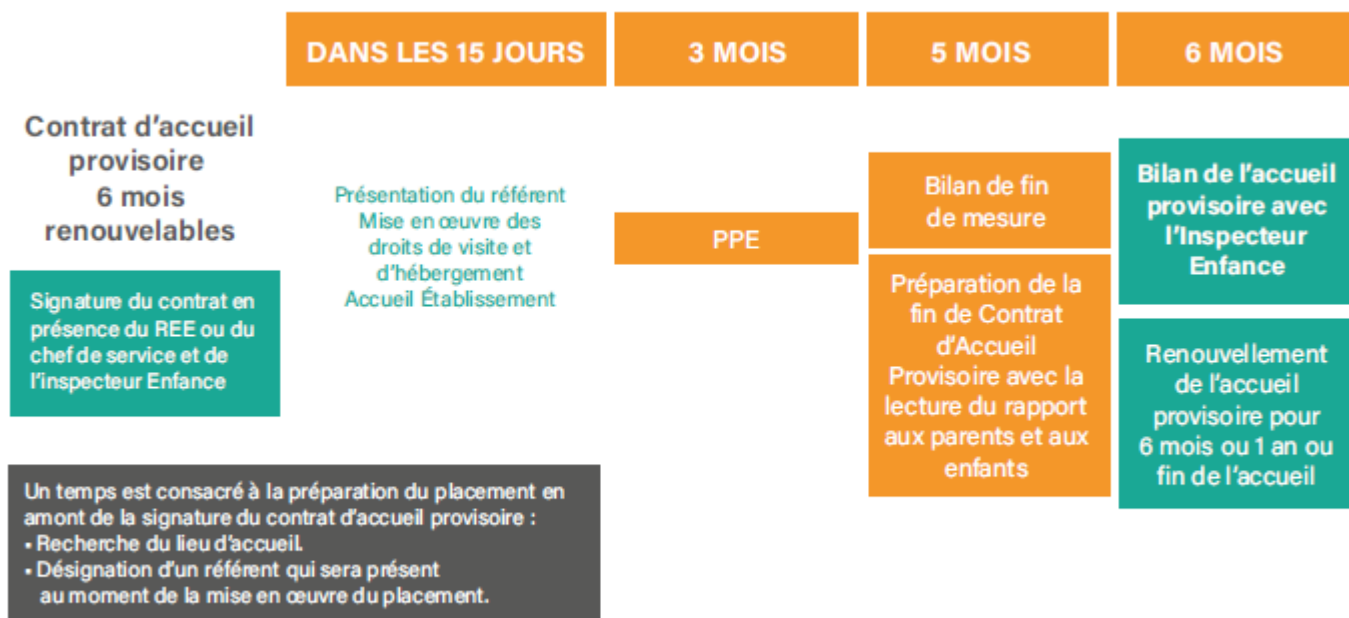
Placement en urgence



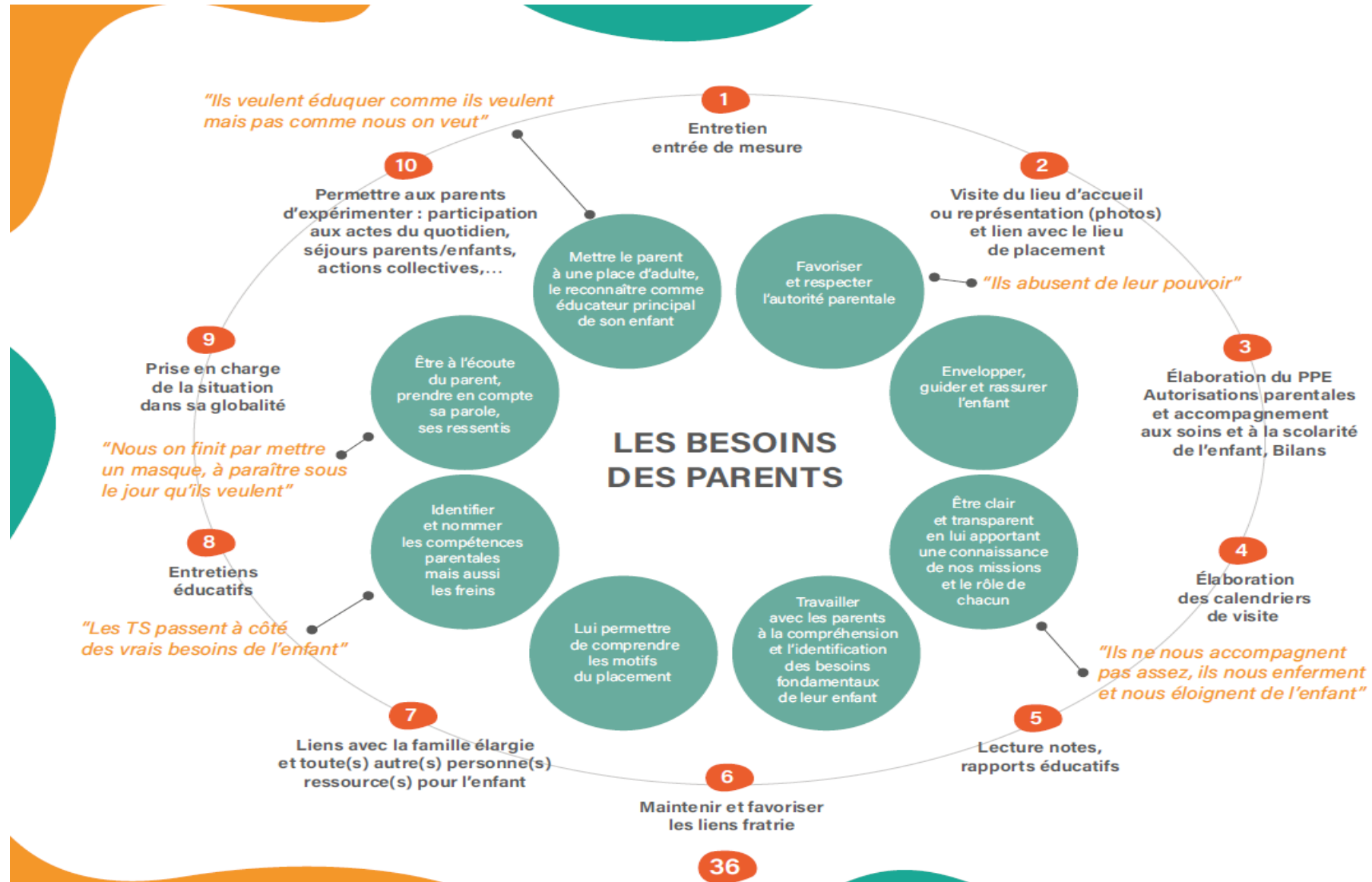
Placement judiciaire



CHRONOLOGIE D'UN PLACEMENT ADMINISTRATIF EN ETABLISSEMENT



ACCOMPAGNEMENT À LA FONCTION PARENTALE PAR LE SERVICE ASE: LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION DU PROJET POUR L'ENFANT



PARTIR DES BESOINS DES PARENTS POUR DÉFINIR LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- **Accorder un temps de travail, particulier à l'ouverture de la mesure**, afin de poser les bases et les fondations de l'accompagnement. Ce temps ne peut se réduire à un entretien et doit se travailler particulièrement durant les premières semaines du placement de l'enfant, auprès des parents et tout au long de la mesure.
- **Rechercher leur adhésion** devra être recherchée au maximum, dans l'intérêt de l'enfant.
- **Accueillir leurs émotions/ressentis**, de prendre en compte l'effet traumatique de la situation de placement.
- **Reconnaître et considérer le parent comme premier éducateur de l'enfant**. De fait, nous devons permettre aux parents de nous parler de leur enfant, de ses habitudes, de son rythme de vie, de ses liens d'attachement... Il est primordial de prendre en compte la diversité des modes d'organisation et des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socioéconomiques, dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi.
- **Rassurer le parent sur le fait qu'il conserve l'exercice de l'autorité parentale** : l'autorité parentale est l'ensemble des droits et des devoirs des parents ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.
- **Permettre aux parents d'identifier les rôles et places de chacun**, à travers une présentation du service enfance.
- **Reprendre l'historique des précédentes mesures devra être repris afin de s'assurer de la compréhension des éléments de danger de la part des parents, ayant conduit au placement**. Cette compréhension des motifs du placement est le préambule au travail éducatif avec les parents, pour amorcer une dynamique de changement. Il est important de questionner les parents sur leurs besoins et attentes et de prendre en compte leurs éventuelles propositions.
- **Rappeler les règles tacites de respects mutuels et de fonctionnement**.

LES ACTIONS ET LES ACTEURS

ACTIONS	ACTEURS	
	Placement en établissement	Placement familial
ACCUEIL AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT		
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'enfant et sa famille avec le chef de service de la structure. • Présentation de la structure, de l'équipe éducative aux parents et à l'enfant • Demande d'autorisations parentales • Explication sur autorité parentale (voir encadré ci-après) (Actes usuels et non usuels) • Présentation des démarches à suivre (PPE, livret carnet de vie...) 	TS ASE, Chef de service établissement, TS référent structure L'ENFANT ET SES PARENTS	
Arrivée de l'enfant	L'établissement	
ACCUEIL EN PLACEMENT FAMILIAL		
Présentation du lieu d'accueil		REE + TS référent + assistants familiaux + parents ou autres responsables légaux. Proposition d'une visite du logement de l'assistant familial sauf intérêt contraire de l'enfant.
Accompagnement de l'enfant dans la famille d'accueil		TS ASE (de permanence ou référent nommé sur la situation) et tout intervenant extérieur connaissant l'enfant.
Articulation autour de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille		
Calendrier des rencontres familiales et/ou personnes ressources, convocations concertations, invitations PPE, notes et rapports éducatifs à destination JE ou IE, organiser rendez-vous IE pour contractualisation de la mesure administrative, rendez-vous lecture rapports aux responsables légaux, préparation audience avec enfant. Transmission des informations relatives à la situation de l'enfant au TS ASE, gestion du quotidien (santé, scolarité, loisirs, vêture...), accompagnement aux visites et autres rendez-vous avec le service	TS référent ASE	TS référent ASE L'assistant familial

30

ACTIONS	ACTEURS	
	Placement en établissement	Placement familial
Échanges sur les premières observations (bilans de santé, scolarité, quotidien...)	TS référent ASE/TS structure et parents	TS référent/famille d'accueil
Préparation PPE	Le REE pour préparer les enjeux du PPE et en soutien et/ou en validation avec TS ASE et à la demande du psychologue	
PPE (n°5) (le PPA sera décliné en fonction des orientations du PPE)	TS référent ASE, TS établissement L'enfant, sa famille et son environnement Le soin, la scolarité L'établissement et l'enfant	TS référent ASE, l'assistant familial L'enfant, sa famille et son environnement Le soin, la scolarité
Réunions avec des enjeux particuliers et des entretiens éducatifs tout au long de l'accueil	TS référent ASE et REE TS et CDS établissements Psychologue si besoin	TS ASE et responsables légaux TS ASE + psycho + l'assistant familial TS ASE + enfant
Soutien dans la prise en charge du quotidien de l'enfant	L'équipe pluridisciplinaire de l'établissement	TS ASE + Assistant familial en tant que co-référent Psychologue REE
Bilan du PPE à 6 mois pour les enfants de moins de 2 ans	TS de référent ASE, TS établissement, psychologue, parents, enfant, environnement de l'enfant, soin et scolaire	TS référent ASE, l'assistant familial L'enfant, sa famille et son environnement Le soin, la scolarité
Bilan du PPE à 10 mois - <i>Évoquer la question du retour en famille ou du changement de statut</i>	TS de référent ASE, TS établissement, psychologue, parents, enfant, environnement de l'enfant, soin et scolaire	TS référent ASE, l'assistant familial L'enfant, sa famille et son environnement Le soin, la scolarité
Les rapports éducatifs pour l'audience		
Rédaction	Le TS ASE rédige un rapport éducatif	Le TS ASE rédige un rapport éducatif en lien avec le bilan et les observations et les écrits de l'assistant familial
Lecture aux parents	TS ASE, TS référent établissement ? et REE si besoin	
Réception du rapport établissement	L'établissement d'accueil transmet son rapport à l'ASE qui le transmet au JE Trame commune ASE et établissement ? Quelle communication autour des écrits ?	

31

LA MISE EN ŒUVRE DU RÉFÉRENTIEL ET LES PERSPECTIVES

Catherine BOIRON

Le dispositif de protection de l'enfance vient de connaître de profondes évolutions législatives depuis 2007.

Le référentiel de l'accompagnement éducatif d'un enfant et de sa famille dans le cadre d'un placement en établissement et en placement familial nous indique les adaptations nécessaires à apporter à nos pratiques.

Comment accompagner ce changement auprès des équipes et de nos partenaires ? Comment poursuivre la réflexion et le suivi de ce référentiel ?

- **la mise en place d'un comité de suivi** avec la Direction, l'encadrement de proximité, des psychologues, des travailleurs sociaux, des Assistants familiaux et des partenaires associatifs représentants des établissements.
- **Un plan de formation pour les cadres** (CDS, REE et psychologues) qui vont porter ce changement des pratiques, soutenir les expérimentations dans chaque équipe.
- **Un plan de formation des équipes éducatives** (Gestionnaires de dossiers, Travailleurs sociaux, Assistants familiaux, ...) avec un socle commun mais également des formations plus spécifiques.
- **L'affirmation et le soutien aux expérimentations** d'outils, de pratiques collectives...
- **La généralisation de la démarche PPE et de la démarche d'évaluation des risques de danger** sur l'ensemble du département en associant nos partenaires.

Le référentiel présenté aujourd'hui est un travail inaugural qui doit servir de base à l'amélioration de la prise en charge des enfants qui nous sont confiés et de leur famille.